LES TENSIONS ENTRE BELGES ET FRANÇAIS LORS DES ÉVACUATIONS DE 1917 ET 1918

Situation dans les provinces de Namur et Liège

- Mélodie Brassine -

Durant la Première Guerre mondiale, les mouvements de population atteignent une dimension nouvelle, avec des millions de migrants à travers l'Europe centrale. En août 1914, des milliers de civils fuient leur village, leur région, leur pays face à la progression allemande et à la propagation du récit des atrocités allemandes. Ces civils encombrent les routes de Belgique, de France, mais aussi des Pays-Bas et d'Angleterre[1].

Au sein même de cette catégorie de personnes que nous appelons aujourd'hui "réfugiés"[2], il faut distinguer le cas particulier des évacués[3]. Les évacués sont les civils des zones occupées contraints par l'autorité allemande de quitter leur domicile pour rejoindre les départements envahis éloignés du front ou la France libre, via la Belgique et la Suisse. Contrairement aux réfugiés, qui prennent "librement" la décision de fuir, les évacués sont contraints de partir de chez eux.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 10 8/19/2014 10:13:11 AM

Admise dès 1914, la distinction entre réfugiés et évacués a des répercussions diverses[4] : au niveau de l'attribution des secours tout d'abord, puisqu'il y a une différence de traitement entre ces deux catégories d'individus, mais surtout au niveau de la perception et des comportements des populations d'accueil. À la différence du réfugié qui "abandonne" sa patrie et ses compatriotes face à l'ennemi, l'évacué est considéré comme une victime courageuse[5]. Malgré cette distinction, les évacués vivent une situation très difficile en exil en Belgique. Ils viennent en effet grossir les rangs d'une population dépendante de l'aide internationale, privée de nombreuses denrées, mais surtout de libertés depuis près de quatre ans.

Dans un tel contexte de privations et de frustrations de toutes sortes, l'apparition de tensions est inévitable. Mais de quelle nature sont-elles ? S'agit-il de simples oppositions ou de véritables heurts ? Quelles en seraient les causes ? Les tensions sont-elles généralisées dans toutes les communes qui accueillent des évacués ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les facteurs qui expliquent ces différences dans les relations belgo-françaises d'une localité à l'autre ? Les politiques d'aide locales ont-elles joué un rôle ? Si tensions il y a eu, ont-elles pu être apaisées ? si oui, comment et par qui ? La présente contribution ambitionne de donner un premier éclairage quant aux vécus des évacués français en provinces de Namur et de Liège. Cette question des évacuations a été peu étudiée jusqu'à présent : pour la Belgique, notons l'article de Thierry Delplancq au sujet des évacués logés à La Louvière[6]. En France, la contribution la plus importante est celle de Philippe Nivet[7]. La problématique des évacués est également abordée dans des ouvrages plus généraux sur le sort des civils pendant

1. M. Amara & S. De Schaepdrijver, *Des Belges à l'épreuve de l'exil : les réfugiés de la Première Guerre mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas : 1914-1918*, Bruxelles, 2008 (Collection Bibliothèque d'Histoire de la Première Guerre mondiale). **2.** Les réfugiés sont les personnes qui, face à un danger (conflit, persécution, menace naturelle) quittent leur foyer pour chercher un logement et des ressources provisoires dans une résidence de refuge (Ph. Nivet, *Les réfugiés de la Grande Guerre : Les Boches du Nord*, Paris, 2004, p. 15). **3.** Ph. Nivet, "Les réfugiés", in S. Audouin-Rouzeau & J. Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, 2004. **4.** Voir archives des comités provinciaux de Secours et d'Alimentation de Liège et Namur. **5.** G. Perreux, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, 1966. **6.** Th. Delplancq,"Des civils dans la guerre. Une approche du sort des évacués français en Belgique, 1917-1918", in *Liber Amicorum Jacques-Henri Lefebvre*, La Louvière, 2001, p. 71-80. Quelques informations peuvent également être trouvées dans quelques monographies récentes (M. Amara & S. De Schaepdrijver, *Des Belges à l'épreuve de l'exil : les réfugiés de la Première Guerre mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas : 1914-1918*, Bruxelles, 2008; C. Detournay, *La Grande Guerre sous le regard de l'élite tournaisienne occupée. Contribution à la culture de guerre*, Bruxelles, 2003.) et dans des travaux sources : A. Henry, *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920; J. De Thier & O. Gilbart, *Liège pendant la Grande Guerre*, t. IV : *Liège indomptée - l'occupation allemande (septembre 1914-novembre 1918)*, Liège, 1919; *Spa pendant la Guerre 1914-1918*, Bruxelles, 1919; G. Rency, *La Belgique et la Guerre*, vol. 1 : *La vie matérielle de la Belgique occupée durant la Guerre mondiale*, Bruxelles, 1922; Ch. De Lannoy, *L'alimentation de la Belgique par le Comité National de novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922. **7.** Ph. Nivet, *Les réfugiés de la Grande Guerre : les Boches du Nord*, Paris, 2004.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 11 8/19/2014 10:13:11 AM

la Grande Guerre, mais de manière assez sommaire[8]. Pour mener à bien la présente étude, les archives du Comité national de Secours et d'Alimentation et du Comité provincial de Liège ont été consultées, ainsi que les fonds "Première Guerre mondiale" et "Schmitz" de l'évêché de Namur[9]. Certaines informations ont également pu être glanées dans les fonds d'archives des différentes communes ainsi que dans des collections privées[10].

I. Les causes et l'ampleur des évacuations...

Les premières évacuations se font dès octobre 1914. En vertu de la convention de La Haye de 1907, l'Allemagne est tenue d'assurer l'alimentation de la population des zones occupées. Mais rapidement, les vivres se font rares, notamment en raison du blocus imposé par l'Angleterre, et les pays neutres proposent une aide limitée[11]. Dans les zones proches du front, où se mêlent civils et troupes, la situation est particulièrement difficile. Pour parer aux pénuries alimentaires, l'autorité allemande procède à l'évacuation des habitants des communes proches du front, qui sont envoyés vers des zones plus reculées[12], où les nécessités se font un peu moins ressentir.

Au printemps 1915, une alternative plus avantageuse pour préserver les ressources est trouvée : les enfants, les infirmes, les malades et les vieillards qui ne participent pas à l'effort de guerre sont envoyés en France libre via la Suisse. De la sorte, toutes ces "bouches inutiles" ne sont plus à la charge de l'occupant, mais dépendent de l'autorité française[13].

Les personnes déplacées dans ces conditions sont appelées "évacués volontaires" ou "rapatriés"[14]. Des trains payants sont organisés à destination de la Suisse et de la France libre[15], avec quarantaine en Belgique ou non, selon la période d'évacuation. Dans un premier temps, seules les personnes pouvant financer

8. A. Becker, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, 1998 et A. Becker, *Les cicatrices rouges 14-18 : France et Belgique occupées*, Paris, 2010; I. Geiss, "The civilian dimension of the War", in H. Cecil & P. Liddle, *Facing Armageddon. The First World War experienced*, Londres, 1996, p. 16-24; M. Blancpain, *La vie quotidienne dans la France du Nord sous l'occupation*, Paris, 1983; Ph. Nivet,"Les réfugiés", in S. Audouin-Rouzeau & J.Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, 2004; J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, t. IV : *de 1914 à nos jours*, Paris, 1988, p. 61. **9.** Archives générales du Royaume, *Fonds Comité National de Secours et d'Alimentation*; Archives de l'État à Liège, *Fonds Comité provincial de Secours et d'Alimentation*; Archives de l'État à Namur, *Fonds Schmitz*; Archives de l'Évêché de Namur, *Fonds Première Guerre mondiale*. **10.** Collections P. Hilgers, A. Dessaint et Bibliotheca Andana. **11.** A. Becker, *Les cicatrices rouges 14-18 : France et Belgique occupées*, Paris, 2010, p. 76. **12.** Ainsi, en octobre 1914, 2.000 habitants des communes du Soissonnais et de La Fère sont envoyés vers le Nord; en janvier 1915, 1.000 civils de Courrières sont déplacés; lors du déclenchement de la bataille de la Somme en juillet 1916, la population de Péronne est évacuée vers le Nord et l'Aisne,... (Ph. Nivet, *Les réfugiés de la Grande Guerre...*, 2004, p. 185). **13.** A. Becker, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaires et culture de guerre*, Paris, 1998, p. 66. **14.** Ph. Nivet, "Réfugiés", in F. Cochet & R. Porter, *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, 2008, p. 874. **15.** *Journal de Maria Degrutère (14 octobre 1914-19 janvier 1918)*, in A. Becker, *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Paris, 1999, p. 190.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 12 8/19/2014 10:13:11 AM

le voyage sont évacuées. Mais très vite, les autorités militaires allemandes comprennent leur intérêt à se débarrasser des "bouches inutiles" et démocratisent le prix du billet. Les hommes ne sont pas autorisés à partir. Ils sont mis à contribution sur place ou sont déportés pour le travail forcé en Allemagne.

À l'automne 1916, les évacuations s'intensifient en raison des mauvaises récoltes de l'été. L'occupant évacue de force les indigents, devenus un fardeau insupportable. À côté des évacués volontaires apparaissent donc les "évacués forcés", qui refusent de partir, mais y sont contraints par l'autorité allemande. Le patriotisme, l'attachement à la communauté, l'impossibilité de payer le billet de rapatriement, mais surtout la peur des destructions et des pillages des habitations sont autant de raisons qui poussent les Français à refuser de partir[16].

À partir de l'hiver 1916-1917, les évacuations prennent une ampleur nouvelle : des Français sont envoyés en Belgique en raison des opérations militaires qui se préparent[17]. En effet, après de lourdes pertes subies à Verdun et sur la Somme à la fin de l'année 1916, les Allemands ne sont plus en mesure de conserver la même étendue pour leur front. Disposant d'une forte ligne arrière entre Arras et Reims (appelée ligne Siegfried ou ligne Hindenburg), ils décident d'effectuer un retrait stratégique de leur armée de 40 km jusqu'à cette ligne. Cette manœuvre dirigée par le général Ludendorff[18] et appelée "opération Alberich" permet de renforcer le nouveau front, mais aussi de contrarier les plans des Français pour le printemps. Le retrait principal commence au début du mois de mars 1917[19].

Durant l'hiver 1916-1917, les Allemands lancent une "politique de la terre brûlée" afin de freiner l'avancée des troupes françaises lors de leur poursuite. Ils évacuent la population de la zone de recul et rasent les villages[20]. Ils envoient vers le Nord tous les objets utiles ou de valeur (meubles, cloches d'église, poutres, objets métalliques) et détruisent le reste. Ils dynamitent les ponts et les lignes de chemin de fer, abattent les habitations qui pourraient servir d'abri aux soldats français, incendient les vergers, emmènent le bétail, etc.

Les convois sont composés essentiellement de femmes, d'enfants et de vieillards issus des

16. J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, t. IV : *de 1914 à nos jours*, Paris, 1988, p. 61. **17.** Les autorités françaises procèdent également à l'évacuation de civils des départements proches du front afin de les protéger et de préserver les ressources pour les troupes. Ph. Nivet, *Les réfugiés français…*, 2004, p. 80-100. **18.** Erich Ludendorff (1865-1937), général allemand de la Première Guerre mondiale, est le bras droit du chef d'état-major Paul von Hindenburg. Sorti avec le grade de capitaine de l'école militaire de Lichterfeld en 1895, il est affecté à l'état-major, où il est à la tête de la section des opérations de 1908 à 1912, et participe à l'élaboration du plan d'invasion de la France, sous les ordres de Schlieffen et de Moltke. Après la guerre, il s'engage dans les mouvements nationalistes naissants. *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, 2003, p. 214. **19.** Alors que dans Livesey, *Atlas de la Première Guerre Mondiale*, Paris, 1996, p. 120, l'auteur affirme que le retrait principal débute le 16 mars 1917, Buffetaut affirme que le repli commence le 25 février 1917. (Y. Buffetaut, *Arras, Vimy et le Chemin des Dames. Les grandes offensives du printemps 1917*, Paris, 1997, p. 8-11). Cette seconde date semble plus plausible, puisque *L'Ami de l'Ordre* du 4 mars 1917 fait déjà état de ce retrait. **20.** A. Becker, *Oubliés de la Grande Guerre…*, 1998, p. 65.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 13 8/19/2014 10:13:11 AM

Évacués français originaires de la région de l'Écluse. Arrivés le 16 avril 1917 en gare de Noville-Taviers, ils sont au nombre de 250 et ont voyagé dans des wagons à bestiaux. (Photo de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon)

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 14 8/19/2014 10:13:12 AM

classes ouvrières et paysannes. Les dirigeants allemands veulent "éviter de procurer à l'adversaire un accroissement de forces par un apport d'hommes aptes au service militaire ou au travail, mais lui renvoyer le plus grand nombre de bouches à nourrir"[21]. La population capable de travailler est donc déportée vers l'Est dans le but d'éviter qu'elle ne puisse être mise à contribution par les Alliés, alors que les "bouches inutiles" sont rassemblées dans des grandes villes et évacuées. Une quarantaine leur est imposée en Belgique afin que les Alliés n'aient pas connaissance des plans allemands. Lors des évacuations ultérieures, la quarantaine est maintenue afin d'éviter que des renseignements trop récents ne soient fournis aux autorités françaises quant aux positions et armements des armées allemandes[22].

Après les déplacements massifs de l'hiver 1916-1917, l'occupant reprend les évacuations "habituelles" de volontaires dès le mois de juillet 1917. La Belgique, aux prises avec les plus grandes difficultés pour subvenir aux besoins des évacués du printemps 1917, doit en outre gérer ces nouvelles arrivées.

À la fin de l'hiver 1918, le général Ludendorff lance une nouvelle série d'offensives[23], principalement en Picardie, entre Arras et Saint-Quentin[24]. En une semaine, les troupes allemandes, en supériorité numérique, parviennent à percer les lignes adverses et à avancer de 65 km sur un front de 80 km[25]. De nouvelles évacuations massives ont lieu, mais c'est à la fin de la guerre que les populations belges devront gérer le flux le plus important d'évacués français. En septembre 1918, à la suite des victoires répétées des Alliés, l'armée allemande refoule brutalement vers la Belgique toute la population des territoires que la progression des troupes franco-anglaises l'oblige à abandonner. Les soldats allemands veulent emporter le plus possible d'objets de valeur lors de leur retraite. Pour pouvoir piller et détruire, ils se débarrassent des civils. Ces opérations d'expulsion se font dans la hâte, et ce sont des colonnes totalement désorganisées, constituées de milliers d'évacués, qui déferlent sur la Belgique, à peine prête à les accueillir[26]. Toutes ces personnes chassées de chez elles lors de la retraite allemande sont appelées "évacués de passage" et appartiennent à la catégorie des évacués forcés.

Au sein même de la catégorie générale des "évacués", on constate donc des nuances entre les différentes vagues de migration. Ces distinctions ont un impact au niveau de l'attribution des secours, mais également sur la manière dont les Belges traitent les Français qu'ils sont contraints d'héberger...

21. Citation de Ludendorff reprise dans M. Blancpain, *La vie quotidienne dans la France du Nord sous l'occupation*, Paris, 1983, p. 278. **22.** Ph. Nivet, "Réfugiés", in S. Audouin-Rouzeau & J. Becker (dir.), *Encyclopédie...*, 2004, p. 800. **23.** *Idem*, p. 801. **24.** R. Prior & T. Wilson, *La Première Guerre mondiale 1914-1918*, Paris, 2001, p. 172. **25.** *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, 2003, p. 55 et 214. Et A. Astorri & P. Salvadori, *Histoire illustrée de la Première Guerre mondiale*, Paris, 2000, p. 150. **26.** A. Henry, *L'œuvre du Comité national de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920, p. 261 et 263.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 15 8/19/2014 10:13:12 AM

II. L'accueil et l'aide aux évacués

À partir de 1917, des milliers d'évacués du Nord de la France transitent par les provinces belges. L'ampleur exacte du phénomène d'évacuation en Belgique est difficile à saisir en raison de l'absence de données précises. Le rapport du CNSA fixe à plus d'un million le nombre total d'évacués chassés en Belgique par les armées allemandes[27].

Si la logique exacte de répartition dans les communes belges reste à élucider, il existe clairement un lien entre le tracé des chemins de fer et les communes dans lesquelles ces gens sont accueillis. Les communes rurales sont également privilégiées[28]. Il semble que les autorités allemandes tentent de répartir équitablement les évacués entre les différentes communes désignées pour l'accueil, en fonction notamment de leur superficie. Néanmoins, certaines communes accueillent, entre 1917 et 1918, une population évacuée parfois plus élevée que le nombre de leurs habitants.

Les provinces wallonnes du Hainaut, de Liège, du Brabant et de Namur ont accueilli le plus grand nombre d'évacués. Différents facteurs, tels que la stabilité de ces provinces et leur éloignement du front, expliquent cette répartition. Leur présence sur la route de transit entre la France et l'Allemagne (et entre la France et les Pays-Bas pour les évacuations de l'automne 1918), la bonne organisation des ravitaillements et le contrôle des chemins de fer expliquent également cette répartition.

Quelques jours avant l'arrivée des évacués, les autorités communales, averties du nombre d'entre eux qu'elles auront à accueillir, doivent trouver comment pourvoir à leurs besoins primaires (logement, alimentation, …), en collaboration avec les membres des comités locaux de secours et l'aide de particuliers[29].

Le jour de l'arrivée des personnes en question, des véhicules, des attelages ou des chariots agricoles sont prêtés par les habitants de la commune d'accueil pour transporter les bagages, les malades, les enfants et les vieillards depuis la gare. Si la distance est longue, tous les évacués sont convoyés. Ces attelages/charriots peuvent être réquisitionnés si personne ne se porte volontaire pour les prêter[30].

27. E. Mahaim (dir.), *La Belgique restaurée : étude sociologique*, Bruxelles, 1926, p. 11. En province de Namur, quelques 69.622 évacués auraient été hébergés dans 171 communes entre janvier 1917 et janvier 1919; à Liège 131.612; dans le Hainaut 137.883, dans le Brabant 58.073 et 11.600 dans le Luxembourg. En Flandres, ils auraient été 11.638 dans le Limbourg, 24.456 à Anvers, 828 en Flandre occidentale et 7.167 en Flandre orientale. À noter que dans les provinces flamandes, certains évacués sont des Belges originaires de communes proches du front. Nous n'avons pas trouvé de chiffres pour Bruxelles. **28.** Les Allemands logent dans les villes et occupent une grande partie des logements disponibles : les places sont donc insuffisantes pour accueillir les évacués. De plus, les conditions de vie sont tout simplement plus difficiles dans les villes, où les vivres sont rares et le chômage très élevé. **29.** Cette période de préparation peut varier de quelques jours à plusieurs mois, comme à Spa, où les 900 évacués annoncés en juillet 1917 arrivent en janvier 1918 ! *Spa pendant la Guerre 1914-1918*, Bruxelles, 1919, p. 140. **30.** Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n° 2572 : Instructions du Comité national de Secours et d'Alimentation et du Comité provincial, Instructions du Comité provincial de secours de Liège, s.d. (abréviation AEL, *CPSAL*, 2572, nature, date).

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 16 8/19/2014 10:13:12 AM

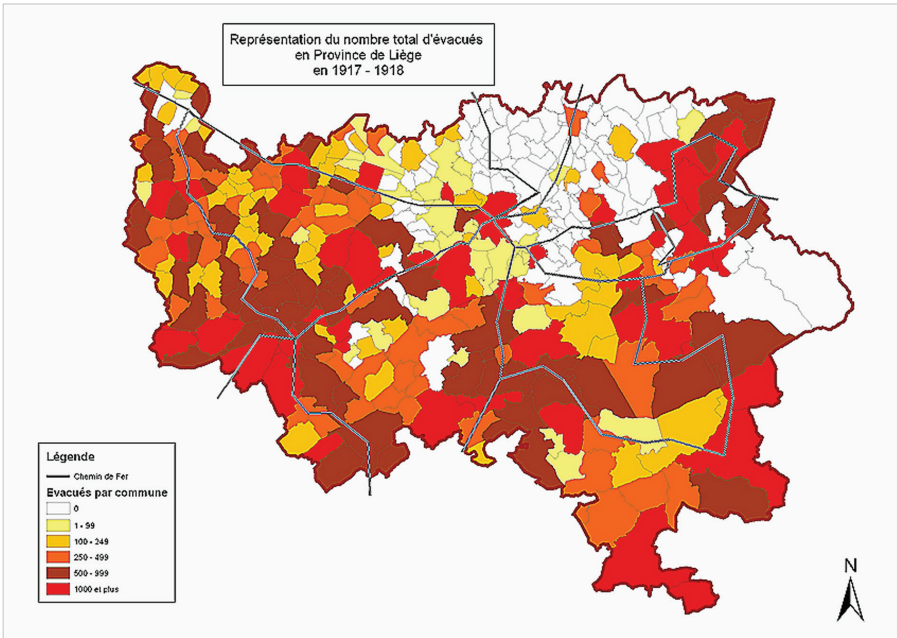

Carte avec la représentation du nombre total d'évacués en province de Liège en 1917-1918. (Collection Mélodie Brassine)

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 17 8/19/2014 10:13:12 AM

Chaque bourgmestre accueillant doit se rendre personnellement à la gare pour réceptionner ses "protégés" et s'assurer que les habitants de sa commune ne viennent pas y choisir eux-mêmes les personnes qu'ils logeront[31].

Dès leur arrivée, les Français sont regroupés dans des locaux provisoires chauffés, où ils reçoivent un repas chaud et des soins médicaux[32]. Les notables présents parmi eux (maires, prêtres, infirmiers, instituteurs, secrétaires, etc.) aident à les recenser et à établir les documents nécessaires au ravitaillement[33]. Des registres sont élaborés pour gérer la distribution des vivres et des allocations et, plus tard, organiser les rapatriements. Des copies de ces listes sont remises à l'autorité allemande qui peut ainsi contrôler les évacués sans compter aveuglément sur les comités de secours. Ces derniers peuvent, en effet, falsifier les listes pour protéger les hommes des déportations.

Les évacués subissent un examen médical, effectué par des médecins de la Croix Rouge avec le concours éventuel de médecins présents parmi les Français[34]. Cet examen a pour but de prodiguer les soins nécessaires aux personnes tombées malades pendant le voyage ou déjà atteintes avant le départ[35], mais aussi de préserver la population locale contre les éventuelles maladies contagieuses dont seraient porteurs les évacués[36].

L'accueil, l'alimentation et le logement de ces populations représentent un véritable défi pour la société belge, largement éprouvée par l'occupation, la faim et les privations. Ces facteurs vont d'ailleurs jouer un rôle prépondérant dans les conditions de cohabitation.

Contraints de partir dans des délais très courts et ne pouvant emporter que 35 kg de bagages par personne, les évacués arrivent en Belgique démunis. Ils n'ont que peu d'argent et pas de vivres. Ils sont donc tributaires des œuvres de secours, au même titre que les nécessiteux belges. Se procurer le nécessaire pour survivre n'est pas chose aisée pour les Français, malgré l'aide apportée par les comités de secours locaux.

"Une fois parvenus en Ardenne belge, dans la région d'Havelange, les réfugiés lensois durent affronter de nombreuses difficultés. Si les notables comme Léon Tacquet ou le chanoine Émile Ocre n'eurent guère de mal à être reçus comme des hôtes de qualité par telle ou telle de leurs connaissances, à trouver des victuailles et même des équipements onéreux, en revanche la majorité de la population eut beaucoup à souffrir de l'exode"[37].

31. AEL, *CPSAL*, 2571 : règlement de la section "évacués", 2e édition, 1918, p. 5. **32.** AEL, *CPSAL*, 2572, Instructions du CPSAL aux comités locaux, s.d. **33.** AEL, *CPSAL*, 4531 : comité local de Herstal-lettres reçues et copies de lettres envoyées relatives aux évacués français, Instructions du CPSA de Liège, 25.4.1917. **34.** AEL, *CPSAL*, 2572, Instructions du CPSAL, s.d. **35.** Des cartes médicales sont fournies aux évacués malades. Elles sont nécessaires à la confection des ordonnances et facilitent les comptes et les factures des pharmaciens. AEL, *CPSAL*, 4547 : Comité local de Hollogne-aux-Pierres-lettres reçues et copie de lettres envoyées relatives aux réfugiés français, Instructions du président du comité médico-pharmaceutique de Liège, 25.5.1918. **36.** AEL, *CPSAL*, 2569, Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 1917. **37.** Extrait de l'article *Correspondances inédites d'Emile Basly, alors évacué en Belgique (avril-juin 1917)*, in *Nouveaux documents sur la Grande Guerre* (vol. 2) – *Revue Gauheria, le passé de la Gohelle* (n° 67 – 11.2008), Gauheria, 2008, p. 81.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 18 8/19/2014 10:13:12 AM

Après de longues heures passées à attendre le départ sur des quais de gare, les évacués passent parfois plusieurs jours debout dans des wagons à bestiaux dans des conditions sanitaires inhumaines[38]. Épuisés, désorientés et fortement affaiblis, ils arrivent pour la plupart malades en Belgique.

Prévenus par l'autorité allemande de leur arrivée, les populations belges les attendent chaleureusement, non sans une certaine curiosité, et font preuve d'une générosité inattendue, alors qu'elles sont elles-mêmes en souffrance et que des réquisitions supplémentaires leur sont imposées pour subvenir aux besoins des exilés. Mais malgré cette solidarité, les besoins sont tels que bien des carences demeurent. Certaines communes doivent, en effet, accueillir une population réfugiée presqu'aussi importante que leurs propres habitants.

La population autochtone se montre solidaire des évacués : comme elle, ils ont connu l'invasion, la proximité des combats et les privations de l'occupation. Comme le souligne Gabriel Perreux, il y a une certaine héroïsation de ces évacués forcés[39]. Les hôtes belges ont conscience que le sort de ces pauvres gens est plus difficile que le leur : les familles sont décimées, ils ont dû abandonner leur maison et tous leurs biens en sachant qu'ils ne les retrouveraient certainement pas. Les Belges sont touchés par les récits d'exode et bouleversés de voir à quel point ces gens sont démunis; dès lors "c'est avec sympathie et comme des frères dans l'infortune que les évacués français furent accueillis par les particuliers, chez qui ils sont logés"[40]. "Ils ont été reçus, partout, par les populations qui s'appliquent vraiment à adoucir leur malheur"[41].

Les comités de secours mettent tout en œuvre pour loger et traiter au mieux ces personnes, malgré l'énorme charge de travail supplémentaire qu'elles représentent. Les Belges ont à cœur d'aider, à quelques exceptions près…

"Sauf dans deux ou trois communes, la réception fut extrêmement réconfortante. L'élan de générosité fut en quelque sorte spontané dans toutes les classes de la société. Les rares manifestations d'égoïsme nous viennent des fermiers, des trafiquants pour lesquels la présence des réfugiés eut constitué un témoin gênant de leur commerce illicite. Mais loin de notre pensée de généraliser les manifestations individuelles et de confondre tous les fermiers avec ceux qui exploitaient scandaleusement tous leurs concitoyens"[42].

38. Pour les malades et les impotents, des trains sanitaires de la Croix Rouge, chauffés et pourvus de couchettes, sont normalement organisés. Du personnel médical est présent pour accompagner les malades lors du trajet. Mais lors des évacuations de l'hiver 1916-1917, de telles mesures ne peuvent être prises et beaucoup de malades et de vieillards succombent à la fatigue et à l'absence de soins (A. Henry, *L'œuvre du comité national…*, 1920, p. 262). **39.** G. Perreux, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, 1966, p. 34. **40.** Archives de l'Etat à Namur, *Fonds Schmitz* n°9, Lettre du curé de Beauraing à Monseigneur Heylen du 27 mars 1917. (abréviation : AEN, *F.S.*, 9, …). **41.** Archives de l'Evêché de Namur, *Fonds Première Guerre mondiale*, S15, Lettre de Monseigneur Heylen au président du CPSA de Namur, 12.4.1917. (abréviation : AEvN, *FPGM*, S15, …). **42.** AEL, *CPSAL*, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section "Réfugiés", 6.11.1918, p. 14.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 19 8/19/2014 10:13:13 AM

Mais malgré cet accueil chaleureux et fraternel, les premières tensions apparaissent vite pour différentes raisons dans certaines communes.

"La population en grande partie agricole leur fit bon accueil et les aide avec une certaine charité, qui malheureusement n'alla pas toujours en grandissant"[43].

III. La question du logement

Trouver un logement aux évacués est une tâche très complexe qui incombe aux autorités communales, lesquelles en assument également les frais[44]. Il s'agit d'installer les réfugiés dans les locaux communaux, dans des maisons vides ou dans les familles du lieu[45], tout en respectant des règles d'hygiène et de décence (latrines et lavabos convenables, literies propres, salubrité des locaux, etc.)[46].

Une commission spéciale est mise en place dans chaque commune pour recenser les places disponibles[47]. L'arrivée des évacués étant parfois annoncée très tardivement, les locaux communaux sont aménagés en dortoir, avec de la paille en guise de literie, afin de parer au plus urgent. Mais l'occupation des bâtiments publics doit rester temporaire : il est préconisé d'installer les évacués chez l'habitant afin de rendre leur fonction d'origine à ces locaux et d'éviter la propagation des épidémies[48].

Dans la mesure du possible, la commission du logement doit tenir compte des préférences des habitants de la localité et des places disponibles, mais aussi de la composition des familles, de leur genre de vie, de leur moralité, des affinités d'éducation et des conditions sociales[49]. Ainsi, il est préconisé de ne pas placer des hommes seuls dans des ménages où le mari est absent. Les personnes requérant beaucoup d'attention, comme les malades et les enfants orphelins, sont placés autant que possible dans les communautés religieuses[50]. En procédant de manière méthodique et sans précipitation, les responsables tentent de prévenir les problèmes, les critiques et réclamations[51]. Les bourgmestres jouissant d'une totale indépendance pour le placement des réfugiés français dans leurs communes, ils sont tenus pour responsables en cas de problème.

L'occupant préconise que les administrateurs locaux, les personnes aisées et les fermiers hébergent des évacués afin de montrer

43. AEN, *F.S.*, 64, Rapport pour la paroisse de Nassogne, s.d. **44.** Cependant, après la guerre, le gouvernement belge décide de prendre en charge ces frais. AEL, *CPSAL*, 4963, Lettre du président de la section "évacués" du CPSA aux bourgmestres et échevins de Liège, 10.7.1919. **45.** AEvN, *F.S.*, 9 : Réfugiés français, Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917. **46.** AEL, *CPSAL*, 3143, Lettre du président de la section "évacués" du CPSA au président du comité d'arrondissement de Huy, 10.7.1917. **47.** Archives de l'État de Namur, *Commune de Fosses*, n° 325 : Évacués-décision du comité, liste des maisons libres, s.d. (abréviation : AEN, *Fosses*., 325, nature, date). **48.** AEN, *F.S.*, 9, Lettre du curé de Fosses à l'Évêque de Namur, s.d. **49.** AEL, *CPSAL*, 2571 : règlement de la section "évacués", 2e édition, 1918, p. 5. **50.** AEvN, *F.S.*, S187, Journaux personnels, 19.1.1918. **51.** Les bourgmestres jouissant de toute l'autorité pour le placement des évacués dans leur commune, ils sont tenus pour responsables en cas de problème. AEN, *CPSAL*, 2571, Instructions du CPSA, 26.5.1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 20 8/19/2014 10:13:13 AM

Évacués français au village namurois de Branchon. (Photo de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon)

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 21 8/19/2014 10:13:13 AM

l'exemple[52]. Dans la plupart des cas, il semble que les citoyens belges soient heureux de "prendre chacun part à ce grand acte de charité, en accueillant à domicile les pauvres évacués français"[53]. Toutefois, certains habitants sont réticents et invoquent la maladie, l'exiguïté des lieux ou encore la participation déjà importante à l'effort de guerre (fils mobilisé) pour éviter de devoir héberger des Français. L'occupant envisage des mesures à l'encontre de ces personnes.

"Le bourgmestre invite les habitants de cette commune à réserver aux malheureuses victimes de la guerre le meilleur accueil possible en les acceptant chez eux et en leur fournissant le confort nécessaire, chacun dans la mesure de ses moyens. Il sera obligé de sévir contre les récalcitrants. Ceux-ci seront signalés à l'autorité militaire allemande, laquelle les contraindra à héberger des évacués. De plus, le bourgmestre se réserve le droit d'afficher le nom des personnes qui ne se montreront pas dignes dans ces circonstances et leur supprimera tout ravitaillement pendant un laps de temps très long. Si le bourgmestre se voit dans l'obligation de placer des évacués dans les locaux scolaires, les frais qui en résulteront seront à charge des ménages qui se seront opposés à les recevoir"[54].

Pour éviter les mésententes et assurer un certain confort, les intéressés sont logés en priorité dans des maisons vides (résidences secondaires, maisons de Belges en exil[55]). Afin d'éviter les détériorations volontaires, un inventaire des biens est dressé et des visites de contrôle sont organisées[56]. Malgré cela, le vol de petits mobiliers (couvertures, assiettes, casseroles, etc.) est fréquent.

Le principal problème avec le logement dans les immeubles vides est lié à la période d'occupation du bien qui, théoriquement temporaire, est souvent de longue durée. Les propriétaires estiment mériter une compensation financière puisqu'ils ne peuvent ni habiter, ni louer ce bien occupé par les Français. Cependant, l'occupation du lieu faisant suite à un ordre de réquisition, la commune (ou le comité de secours) ne peut en aucun cas payer une location pour ces immeubles[57].

52. AEL, *CPSAL*, 3143, Lettre du président de la section "évacués" du CPSA au président du comité d'arrondissement de Huy, 10.7.1917. **53.** AEvN, *FPGM*, S15 : Réfugiés, déportations, prisonniers. Liste des réfugiés français en Belgique, liste des soldats français. Brouillon d'une lettre de Monseigneur Heylen adressée au doyen de Bastogne, s.d. **54.** AEL, *Bas-Oha*, 106, Avis émanant du bourgmestre, 5.1.1918. **55.** Les autorités communales demandent aux propriétaires aisés qui possèdent plusieurs immeubles de les mettre à la disposition des évacués. La plupart des propriétaires acceptent de loger gratuitement des évacués dans leur immeuble, ou du moins dans une partie de celui-ci (dépendance, maison pour les domestiques, pièce du concierge). Mais généralement, ils émettent certaines conditions quant aux personnes à placer chez eux (des dames, un couple sans enfant, des gens convenables, de bonne moralité, etc.) et demandent des garanties quant à la protection de leurs biens. Toute cette partie est élaborée au moyen de documents d'archives présents dans le fonds AEL, *CPSAL*, 4963. Mais cette situation de "réquisition" de villas et d'immeubles est présente partout où il y a des évacués. **56.** AEL, *CPSAL*, 4623 : Comité local de Liège - lettres relatives aux demandes de renseignements, Lettre du président du comité des évacués de Spa au bourgmestre de Liège, 20.6.1918. **57.** AEL, *CPSAL*, 3148, Instructions du président du comité d'arrondissement de Huy au comité local de Villers-le-Bouillet, 20.7.1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 22 8/19/2014 10:13:13 AM

"En date du 9 juin 1917, j'ai été tenu de mettre à la disposition pour le logement des réfugiés ma maison située à Seilles. Depuis lors, elle est occupée non pas par un Français, mais bien [par] un Belge andennais nommé Arthur Houbeau, revenu de France avec une nombreuse famille qui touche deux fois le secours (belge et français) et que jamais depuis il ne m'a été versé un seul centime comme prix de loyer. Or, il est à remarquer que si cette maison eut été libre, il y a longtemps qu'elle serait occupée par des locataires payants, que par conséquent cet état de chose me porte préjudice"[58].

Nombreux sont les propriétaires qui refusent que leur maison soit mise à disposition des évacués. Ils craignent les détériorations. La commission de logement insiste alors pour pouvoir au moins occuper la maison du concierge, un chalet ou un garage. Certains d'entre eux font un don au comité des évacués ou proposent de payer une compensation financière à une famille modeste qui accepterait de loger des évacués chez elle. Sans doute est-ce là une façon pour ces personnes de se déculpabiliser ou de montrer qu'elles sont respectables, soucieuses du sort d'autrui et de la participation à l'effort de guerre. *A contrario*, certains notables aisés acceptent non seulement d'héberger des évacués, mais aussi de les prendre entièrement à leur charge. Néanmoins, les comités n'acceptent pas aveuglément cette aide charitable, qui pourrait masquer des intentions malveillantes : une enquête est menée quant aux mœurs et à la moralité des hôtes, afin de s'assurer que les évacués seront traités convenablement.

Une fois les problèmes d'installation résolus, la cohabitation entre Belges et Français se déroule relativement bien. Mais l'exiguïté et le manque d'intimité tendent à détériorer les relations quand la cohabitation se prolonge. En cas de réelle mésentente ou de conflit, les comités interviennent pour reloger les évacués.

Au moment des évacuations massives de l'automne 1918, la situation est bien plus compliquée à gérer : les communes sont prévenues seulement quelques jours, voire quelques heures avant l'arrivée de milliers d'évacués et elles doivent prendre des mesures en urgence pour les recevoir. Certaines localités accueillent un contingent d'évacués dépassant parfois le tiers et même plus de la moitié le nombre des habitants[59]. Les membres des comités de secours et les autorités communales font tout leur possible pour caser au mieux tous ces gens, étant donné l'interdiction de les loger chez les particuliers[60]. Les locaux publics sont aménagés en dortoirs, des non-malades sont accueillis dans les hôpitaux où il reste des lits vides, les granges, les églises, les écoles sont aménagées, mais certains n'ont pas de logement et dorment à même le sol dans les bureaux des comités locaux de secours[61].

58. Lettre de Monsieur Bonmariage au bourgmestre faisant fonction d'Andenne, 15.4.1919. (Bibliotheca Andana). **59.** AEL, *CPSAL*, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section "Réfugiés", 6.11.1918, p. 15. **60.** Interdiction formulée par l'autorité militaire. A. Henry, *L'œuvre du comité…*, 1920, p. 267. **61.** AEL, *CPSAL*, 2630, Arrêté de réquisition émanant du bourgmestre de Liège, 6.11.1918.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 23 8/19/2014 10:13:13 AM

Scène de rassemblement avant l'évacuation des habitants de Bruyères, dans le département de l'Aisne, 15 mars 1917. (Cliché allemand, collection JP Viel)

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 24 8/19/2014 10:13:13 AM

La vision des évacués, contraints de faire à pied de longs trajets dans le froid et sous les intempéries[62], suscite tant de haine et d'indignation envers l'occupant, que les Belges redoublent de générosité envers ses victimes. Dans une certaine mesure, le soin mis dans cette aide peut être considéré comme une réaction d'opposition à l'occupant : "la population belge, les autorités locales et les organismes du comité national s'efforcèrent de suppléer à l'indifférence et au mauvais vouloir des autorités allemandes et ne négligèrent rien pour adoucir le sort de ces malheureuses victimes de la barbarie"[63].

Malgré la bonne volonté des accueillants, les conditions de logement sont médiocres : les évacués sont entassés dans des salles où règne une grande exiguïté, mais ceux qui ont la chance d'avoir un endroit où dormir ne se plaignent pas. Avec la fermeture de la frontière hollandaise par les Allemands en octobre 1918, les évacués doivent rester en Belgique; des mesures sont alors prises pour les installer dans des logements plus décents, notamment chez l'habitant.

Par ailleurs, l'approche de la fin du conflit contribue à un dernier élan de solidarité durant lequel la population s'associe plus que jamais à l'administration pour aider à l'accueil et au logement des migrants[64]. Les Belges savent que ces personnes ne sont que de passage et qu'un avenir meilleur se profile pour les deux peuples. La population entière s'associe globalement à l'administration pour aider les évacués.

IV. Les Problèmes liés au ravitaillement

L'exiguïté des logements, les privations des uns et des autres, les mœurs et habitudes de chacun ont parfois pour conséquence de détériorer les relations de cohabitation. Mais, comme l'exprime l'historien Thierry Delplancq "si on peut penser que le caractère et les habitudes ne doivent avoir été que des pierres d'achoppement de moindre importance, il doit certainement en avoir été tout autre des problèmes engendrés par le ravitaillement…"[65].

Comme déjà évoqué, les évacués arrivent en Belgique en étant très démunics : ils n'ont pu emporter que 35 kg de bagages, peu d'argent et n'ont pas de vivres[66]. Ceux qui se trouvent en état d'indigence sont donc nombreux[67].

62. AEL, *CPSAL*, 2573, Instructions de la section "évacués" du CPSAM, 28.4.1918. **63.** A. Henry, *L'œuvre du comité national…*, 1920, p. 267. **64.** À Liège, une souscription publique rapporte en deux jours, à la fin novembre, plus de 150.000 francs. En effet, outre les évacués, la Belgique doit aider les prisonniers libérés d'Allemagne à partir du 11 novembre. AEL, *CPSAL*, 2567, Rapport du 11 mars 1919. **65.** Th. Delplancq, *Des civils dans la guerre…*, 2001, p.78. **66.** Ph. Nivet, *Les réfugiés français…*, p. 29. **67.** AEN, *Franc-Warêt*, 120, Lettre du bourgmestre au Marquis de Villalobar, 8.8.1918.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 25 8/19/2014 10:13:13 AM

Selon le Marquis de Villalobar, qui s'est fait leur protecteur, "la situation des évacués est toute spéciale, parce qu'ils ont dû abandonner leur foyer, leurs biens et qu'ils sont venus vivre loin de leur pays dans des conditions vraiment exceptionnelles. Ils nécessitent des ressources plus élevées que les conditions faites aux familles résidant normalement en Belgique"[68]. Suite à ce constat la Légation royale d'Espagne décide d'accorder aux évacués nécessiteux diverses allocations, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins élémentaires. Ainsi, ils bénéficient des secours alloués aux nécessiteux belges (secours alimentaire, ravitaillement, œuvre de l'enfance, repas scolaire, assistance médicale et pharmaceutique, vêtements, charbon, etc. sauf le chômage)[69]. Les Français non-nécessiteux peuvent cependant bénéficier des allocations de secours à titre de prêt, qu'ils s'engagent à rembourser après la guerre[70]. De nombreuses personnes fraudent pour recevoir des secours plus élevés. Elles se déclarent indigentes alors qu'elles possèdent encore sur elles des sommes importantes. Pour lutter contre cette situation, les comités locaux mènent des enquêtes minutieuses, notamment auprès des notables présents parmi les évacués. Les fraudeurs démasqués doivent s'engager à rembourser aux comités locaux toutes les sommes indûment perçues[71].

Les évacués bénéficient du même traitement que les nécessiteux belges en ce qui concerne le ravitaillement[72] : ils ont droit aux mêmes quantités et se les procurent au même prix[73]. Les évacués peuvent payer les vivres avec les bons de ville de France[74], pour peu qu'ils justifient leur nationalité et leur statut[75]. Les évacués doivent faire preuve d'une conduite et d'une moralité irréprochables, sans quoi ils se voient refuser l'octroi venant du secours alimentaire, voire la radiation de celui-ci[76].

Malgré ce supplément, le ravitaillement demeure insuffisant. À la différence des Belges qui possèdent souvent un jardinet ou quelques poules, ces gens ne disposent

68. Archives générales du Royaume, *Fonds du Comité National de Secours et d'Alimentation*, n°335 : Secours aux réfugiés et aux familles françaises, Lettre du président du CNSA à la Légation Royale d'Espagne, 19.2.1917. (abréviation : AGR, *CNSA*, 335, nature, date). **69.** Une partie des secours et aides sont payés par les évacués aux moyens de bons communaux qu'ils ont reçus en France, mais aussi en argent liquide. L'autre partie, accordée aux nécessiteux, est financée par le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA). AEL, *CPSAL,* 2569, Procès-verbal de la séance du 14 mai 1917. **70.** AEvN, *FPGM,* S39, Procès-verbal de la réunion des délégués du CPSA du 15 novembre 1917. **71.** AGR, *CNSA*, 336, Exposé sur le fonctionnement et l'organisation de l'aide aux évacués, s.d. **72.** Pour les conditions de ravitaillement (identiques à celles des Belges), voir A. Henry, *L'œuvre du Comité national…*, 1920. Ils reçoivent donc les mêmes documents que les Belges (cartes de pain, de ménage, etc.). **73.** Les comités locaux et provinciaux sont impuissants en cas de réclamation, puisqu'ils ne sont pas responsables des quantités distribuées. AEL, *CPSAL*, 3143, Lettre du président du comité d'arrondissement de Huy au président du comité local de Ben-Ahin, 14.9.1917. **74.** Les comités peuvent accepter ces bons en paiement pour une somme équivalente à 10 francs par mois maximum. **75.** AEvN, *FPGM*, S39, Instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 3.5.1917. **76.** À noter que seuls les Français arrivés en Belgique à partir du mois de mars 1917 peuvent bénéficier du secours . AEvN, *FPGM,* S39, Instructions aux comités régionaux et locaux de secours du 18 avril 1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 26 8/19/2014 10:13:13 AM

que des rations distribuées par les comités de secours[77]. Des rations supplémentaires, fournies par le Comité d'alimentation du Nord de la France, leur sont proposées à bas prix[78]. Elles font l'objet d'une distribution spéciale afin d'éviter toute réclamation de la part de Belges envieux.

Au sortir des hivers, la misère est de plus en plus grande, et les populations ne supportent plus les privations, ce qui favorise les tensions. Les Français se plaignent de la rareté et du prix des denrées qu'ils aimeraient pouvoir se procurer au même prix que dans leur pays. Ces reproches irritent les Belges qui jalousent le supplément distribué aux évacués. Dans certaines localités néanmoins, les Français, conscients de représenter un fardeau pour leurs hôtes, se plaignent peu.

Les véritables tensions entre évacués et Belges ont surtout lieu au niveau des comités locaux. En effet, dans certaines communes, les comités ne se conforment pas aux instructions du CNSA et n'attribuent aux évacués qu'une partie des vivres qui leur reviennent. Les individus frustrés font alors remonter leurs doléances jusqu'à la Légation royale d'Espagne, qui intervient dans la composition des comités. Ces derniers étant généralement composés de notables de la localité, y compris des hommes politiques (malgré une volonté de représentation équilibrée des tendances de l'époque dans ces comités), cela crée des tensions au sein de la population.

Autre problème fréquent : le vol de denrées, dont les Belges sont également victimes. D'importants marchés noirs existent. De même, le non-respect des tarifs fixés par le CNSA représente une pratique illégale, mais très répandue. Ainsi, à Couvin, les membres du comité local vendent les vivres aux évacués à un prix plus élevé, pour payer la main d'œuvre qui assure la distribution[79]. Les intéressés se plaignent avec insistance auprès des organismes de secours, et même de l'évêque. Le comité de Couvin cherche alors à supprimer la section "évacués" de sa structure, afin de pouvoir continuer librement ses fraudes...

Lorsque ce sont les denrées destinées aux évacués qui s'évaporent, les autorités locales se démènent peu pour apporter une compensation aux victimes. Ce type d'incident accroit les tensions entre représentants des évacués et autorités locales. Pour lutter contre ces fraudes, le CNSA renforce ses contrôles dans les comités locaux[80]. La manière dont sont organisés les comités de secours et leur efficacité semblent déterminer la nature des relations entre populations belges et françaises.

77. Toutefois, dans les communes rurales, certains évacués se voient attribuer un jardinet grâce à l'"œuvre du Coin de Terre" afin de pallier le manque de vivres. Les personnes qui ont des connaissances en agriculture et en horticulture les aident à cultiver, en réduisant les coûts de production et en maximalisant la rentabilité. AEvN, *FPGM*, S39, instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 18.4.1917. **78.** Le Comité du Nord envoie des vivres que les évacués achètent au prix le plus bas possible. Les comités belges ne peuvent percevoir aucun bénéfice sur la vente de ces denrées. **79.** AEvN, *FPGM,* S39, Lettre du président de la section "évacués" du CPSA au président du comité de l'arrondissement de Huy, 16.10.1917. **80.** AEvN, *FPGM,* S39, Rapport d'inspection du CPSA à Burdinne, 11.8.1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 27 8/19/2014 10:13:14 AM

Enfin, notons également que des oppositions se font sentir au sein même des comités d'évacués qui se constituent pour fédérer les demandes et assurer le respect des droits de leurs protégés.
Une fois arrivés en Belgique, les réfugiés de Lens eurent à faire face à de nombreux problèmes : logement, ameublement, chauffage et surtout alimentation. Malgré la dispersion qui leur était imposée dans diverses communes, certains d'entre eux s'organisèrent en comité. L'un d'eux fut animé pendant quelques temps par le notaire Léon Tacquet. Mais celui-ci n'avait guère le tempérament altruiste et, d'autre part, Emile Basly cherchait à reconstituer en exil les bases de son pouvoir communal[81]…

À nouveau, des litiges préexistants ou des oppositions politiques peuvent se manifester au sein de ces comités, dont les membres ne remplissent pas toujours correctement les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés.

V. Les problèmes de mœurs

Si on ne peut parler d'écarts culturels entre Belges et Français, on constate dans les archives consultées que des problèmes "de mœurs" apparaissent. Ils sont liés essentiellement à l'inactivité et au manque d'encadrement des intéressés.

En ce domaine, le clergé joue un rôle prépondérant. En effet, avec l'arrivée des évacués, les prêtres se sentent investis d'une mission : veiller au bon accueil et à l'encadrement des personnes déplacées, afin qu'elles ne perturbent pas la vie de la paroisse. Ainsi, les prêtres s'inquiètent de l'hébergement des évacués chez les particuliers. Ils veillent à ce que la moralité et la décence soient sauvegardées et collaborent avec la commission du logement "de telle sorte que la présence de ces nouveaux hôtes ne donne pas lieu à des situations qu'il importe d'éviter"[82]. Le clergé namurois compte aussi sur la police locale pour surveiller la moralité dans les rues et les cafés[83], afin de préserver la jeunesse belge et d'éviter les bagarres.

Mais la principale préoccupation du clergé belge est de préserver la ferveur et les bonnes mœurs de ses paroissiens. Ces derniers pourraient être "détournés du droit chemin" par les Français, arrivés sans même un prêtre pour certains et parfois privés d'encadrement religieux, gage de stabilité et de moralité, depuis le début du conflit.

"Le Curé de Matagne-la-Petite est extraordinairement alarmé. Sa petite paroisse était si bonne ! Or voici que toutes ses maisons sont envahies par une population étrangère peu chrétienne dans laquelle il se trouve beaucoup de femmes sans hommes. Quel danger pour les braves jeunes gens de Matagne !"[84].

Les principaux problèmes rencontrés par les dignes ecclésiastiques et les notabilités du crû

81. Extrait de l'article "Correspondances inédites d'Emile Basly…", in *Revue Gauheria*, 2008, p. 84. **82.** AEvN, *FPGM,* S39, Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917. **83.** AEvN, *FPGM,* S39, Lettre d'un curé à Monseigneur Heylen, s.d. **84.** AEvN, *F.P.G.M.*, S15, Lettre du curé de Philippeville au vicaire général de Namur, 22.3.1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 28 8/19/2014 10:13:14 AM

concernent la formation de couples illégitimes belgo-français et la prostitution…

"Monsieur Froidbise ff de Bourgmestre *à* Andenne. Je me permets de vous *é*crire pour avoir recourt aupr*è*s de votre haute situation concernant la conduite de mon mari (…). Au lieu de surveiller sa besogne, il est constamment chez les françaises (*sic*), il a (*sic*) encore parti lundi toute l'apr*è*s-midi avec. Les gens le remarque (*sic*) et l'on dit qu'on paie des gens *à* la commune pour ne rien faire; enfin je vous dirai Monsieur Froidbise qu'il y a (*sic*) plus rien *à* faire avec un homme qui se m*é*conduit d'une telle façon. (…) Ne pourriez-vous pas Monsieur Froidbise les faire rapatrier ou bien mettre mon mari dehors de telle façon on ne verrait plus un scandale comme *ç*a devant ses yeux"[85].

Les autorités civiles, souvent interpellées à ce sujet, sont cependant sans ressources quant à ce problème.

Pour le clergé belge, la seule façon de lutter contre ce genre de tensions est d'apporter un secours spirituel aux évacués. En faisant des Français "de bons chrétiens", ils veulent également préserver la belle âme de leurs propres ouailles. Les doyens sont tenus de faire un rapport sur l'"état religieux" des évacués, qui mentionne notamment depuis quand ils n'ont plus été à la messe, mais aussi leur degré de connaissance et de respect de la religion.

"La plupart étaient pratiquants, quelques femmes et enfants communiaient tous les jours. Naturellement quelques brebis galeuses s'étaient glissées dans un pareil troupeau"[86].
"Au point de vue religieux, les deux cinquièmes à peine sont pratiquants. Ce n'est pas leur présence et leur séjour qui va améliorer la paroisse, bien loin de là"[87].
"Ce qui fit le plus de tort à la paroisse c'est l'arrivée des réfugiés français. Il y avait parmi eux des chrétiens vraiment exemplaires, mais aussi de véritables impies et des débauchés. Ils ricanaient des pratiques les plus saintes de notre religion. Ils firent un tort à la jeunesse qui paraissait au départ irréparable"[88].

Dans les paroisses où de nombreux évacués ne vont pas à la messe, l'assistance décline. Des Belges craignent de laisser les évacués seuls dans leurs habitations et préfèrent renoncer à l'office, ce qui affole les ecclésiastiques et renforce leur volonté de "convertir" les Français à la pratique du culte catholique : "Une chose qui gâta l'assistance aux offices fut la présence de 166 réfugiés français en 1917. J'avais obtenu que les paroissiens les acceptent chez eux mais je crois qu'on n'aimait pas trop de les laisser seuls"[89].

Cette entreprise de "conversion" crée des tensions entre le clergé et les Français, qui se sentent "harcelés" par ces prêtres en qui ils n'ont pas confiance. Pour faciliter l'adhésion des adultes à la politique "d'évangélisation",

85. *Ibidem*. **86.** AEN, *F.S.*, 64, Rapport pour la paroisse de Saint-Hubert, s.d. **87.** AEN, *F.S.*, 64, Rapport pour la paroisse de Beauraing, s.d. **88.** AEN, *F.S.*, 64, Rapport pour la paroisse d'Emptinne, s.d. **89.** AEN, *F.S.*, 64, Rapport pour la paroisse de Serinchamps, s.d.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 29 8/19/2014 10:13:14 AM

Les localités d'origine des évacués sont, dans la plupart des cas, réduites en cendres. Le retour est l'épreuve la plus pénible psychologiquement pour les populations évacuées. (Collection A. Dessaint)

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 30 8/19/2014 10:13:14 AM

le clergé belge joue alors sur les aspects sociaux de son intervention : prodiguer un enseignement aux plus jeunes entraîne la coopération des parents qui réclamaient des écoles…

À l'égard du clergé, notons encore que, si de manière générale l'entente entre les prêtres des deux nations semble cordiale, les curés belges se montrent réticents et méfiants lorsque les Français manifestent leur volonté d'aider dans l'encadrement religieux des villageois, notamment en assurant l'office[90]. S'il semble évident que les prêtres évacués encadrent eux-mêmes leurs ouailles, il n'en va pas de même pour les paroissiens belges : "La majorité des conférenciers n'estime pas souhaitable que les pouvoirs accordés aux prêtres français étendent leur ministère sur les Belges ou du moins souhaite que cela ne se passe que sur le désir du curé belge. Ils croient que la conception du ministère pastoral diffère trop, d'un pays à l'autre, et que les usages français pourraient ne pas être sans inconvénient pour notre ministère"[91].

"L'impression générale c'est que nous ne pouvons pas trop compter sur la coopération du clergé français. Peu de zèle, et des principes qui pourraient nuire à notre population"[92].

Toutefois, cette méfiance n'est pas de mise dans les paroisses où les prêtres belges sont débordés. Ainsi, à Vielsalm, le doyen écrit à l'évêque de Namur pour voir s'il peut "mettre à contribution" les prêtres français, avant même leur arrivée en Belgique.

V. En guise de conclusion : une localisation des tensions ?

Issus des classes les plus défavorisées de la société, les évacués envoyés en Belgique se trouvent souvent en état d'indigence. Ils sont pris en charge par les comités de secours, eux-mêmes soutenus par la Légation royale d'Espagne, mais dépendent aussi de l'aide fournie par la population d'accueil. Pourtant, dans les communes belges concernées, toutes ces personnes se retrouvent face à une population soumise au joug allemand depuis près de 3 ans : privations, réquisitions et soumission sont le lot quotidien des Belges depuis août-septembre 1914. Malgré cela, les familles logeant les évacués vont faire preuve d'un élan de solidarité inespéré. Au-delà des besoins purement matériels, c'est également un soutien moral et psychologique, un sentiment d'intégration que la population d'accueil confère aux évacués lors de leur séjour en Belgique.

À travers les archives consultées, il apparait toutefois que des tensions ont bel et bien existé ici et là. Problèmes de logement, de ravitaillement, d'éducation et de mœurs sont autant de facteurs qui ont suscité des conflits

90. AEN, *F.S.*, 9 : à plusieurs reprises, des curés de paroisses écrivent à l'évêque pour savoir s'il autorise tel ou tel prêtre français à donner la messe. Les prêtres sont rétribués deux francs par office donné. **91.** AEN, *F.S.*, 9, Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917. **92.** AEN, *F.S.*, 9, Rapport concernant les mesures à prendre à l'égard des évacués, mais non localisé et non daté.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 31 8/19/2014 10:13:14 AM

entre les deux populations voisines. Le plus couramment, ces tensions se résument à des mésententes, des conflits verbaux qui peuvent parfois mener à l'interpellation des autorités locales, civiles ou religieuses. Aucun cas de violence physique n'a été relevé.

Ces conflits étaient plutôt localisés, tenant souvent à la personnalité de tel ou tel et concernant, dans la plupart des cas, les questions de ravitaillement, organisé de façon très différente d'une localité à l'autre, selon le bon vouloir et les capacités des responsables locaux. Ces tensions impliquent davantage des groupements d'individus ou des communautés (soit les évacués, soit les habitants de la commune) et les comités de secours, qui doivent faire face aux plaintes et réclamations des uns ou des autres, plutôt que des individus isolés.

Un autre facteur ayant favorisé les tensions est la durée de la cohabitation : si les Belges sont d'accord pour faire des sacrifices temporaires afin de venir en aide aux personnes déplacées, la solidarité et la générosité perdurent peu de temps. La lassitude et la nervosité reprennent rapidement le dessus. En cette période de grande privation, tout effort supplémentaire pèse fortement sur une population déjà très éprouvée.

Les diverses tensions n'ont pas pour autant empêché la cohabitation des deux populations pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Les évacués semblent avoir conscience de constituer "un fardeau" pour leurs hôtes et ils ne leur tiennent pas rigueur des frictions qui ont pu avoir lieu lors de leur séjour, pour autant qu'elles soient restées de faible ampleur. Nombreux sont d'ailleurs les évacués qui, de retour en France, écrivent aux autorités belges pour les remercier de leur accueil et de leur générosité. Il semble que des liens forts se sont noués entre les populations en exil et leurs hôtes. Certains exilés choisissent d'ailleurs de rester en Belgique au moment des rapatriements.

"Monsieur le Bourgmestre,
Au moment de quitter votre excellente et hospitalière commune pour rentrer en France, les habitants de St Hamel et de St Bellorme, évacués à Franc-Warêt, se rappellent avec émotion les sentiments de sympathie et de sincère considération avec lesquelles ils ont été reçus par vous et votre honorable population à l'époque déjà lointaine de leur arrivée.
Cette sympathie, qui ne s'est pas démentie un seul instant, a été leur consolation dans l'exil. Désormais, les liens indestructibles d'une étroite amitié unissent pour toujours les populations sœurs de Franc-Warêt, d'Hamel et de Bellorme.
Au nom de mes concitoyens dont je suis le plus fidèle interprète, je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre et, en votre personne, je remercie tous les habitants de votre commune, du dévouement avec lequel vous nous avez aidés et soutenus dans nos malheurs, ainsi que de la noble simplicité avec laquelle vous avez rempli, envers nous, le saint devoir de l'hospitalité; nous en conserverons fidèlement dans nos cœurs un souvenir de pieuse reconnaissance"[93].

93. AEN, *Franc-Warêt*, 120, lettre d'un évacué français au bourgmestre, 7.11.1917.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 32 8/19/2014 10:13:14 AM

Il importerait cependant de relativiser l'importance de ce type de lettres, dont nous n'avons retrouvé que quelques exemplaires : des courriers de réclamation d'évacués sont également présents dans certains fonds d'archive. Des lettres de plaintes ont pu être supprimées par les bourgmestres afin d'occulter les comportements non respectables de citoyens belges.

En outre, afin d'étayer ces conclusions et d'y apporter un éclairage nouveau, il importerait de mener de plus amples recherches, notamment en consultant les rapports établis à l'arrivée des évacués en Suisse (archives des comités d'Evian). La problématique est encore neuve. Une comparaison avec la situation des autres provinces pourrait également être pertinente.

MÉLODIE BRASSINE (°1988) est une historienne diplômée des Universités de Namur et de Louvain-la-Neuve. Durant ses études, elle a étudié le sort des évacués dans les provinces de Namur et de Liège. Actuellement, elle travaille pour la Province de Namur où elle coordonne les commémorations de la Grande Guerre.

006_Brassine_Melodie_2014_2_3.indd 33 8/19/2014 10:13:14 AM